

ROUBAIX

REDACTION : 33, rue Fauré. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

La main d'œuvre étrangère dans le Nord

Dans un précédent article, nous avons essayé d'éclaircir le conflit qui a surgi entre la Fédération industrielle de Roubaix, relativement aux avis défavorables de l'Office de placement sur l'entrée en France d'ouvriers étrangers.

Les patrons de l'industrie textile ayant, dans une nouvelle communication faite à la Presse, pris à partie M. Finapecteur du travail de Roubaix, M. Robert nous adresse une réponse qui est une mise au point définitive sur l'espérance de la question de la main d'œuvre étrangère, en ce qui concerne la qualité de l'inspecteur du travail, nous aurait été mis en cause dans cet affaire qui ne peut l'intéresser que comme directeur de l'Office de placement.

La note des patrons dit que les avis défavorables aux demandes de permis de circulation ont été refusés par l'Office de placement depuis le 10 novembre 1921. M. Robert y répond par les précisions suivantes :

AVIS FAVORABLES DONNES POUR L'ENTREE D'ETRANGERS

Mars 1921 : 11 ouvriers et ouvrières.
Avril : 60 ouvriers et ouvrières (parmi lesquels 40 ouvriers et ouvrières des briqueteries Penzel et Delcourt).

Mai : 19 ouvriers et ouvrières. Juin : 7 ouvriers et ouvrières. Juillet : 10 ouvriers et ouvrières. Août : 3 ouvriers et ouvrières. Septembre : 4 ouvriers et ouvrières. Octobre : 2 ouvriers et ouvrières. Novembre : 22 ouvriers et ouvrières (dont 3 du ten au 10 novembre). Décembre : 40 ouvriers et ouvrières. Soit un total de 191 permis de circulation.

Parmi ce personnel étranger, il y a des servantes, cuisinières, ouvrières pour la tenue des vêtements, industrielles textiles ; puis des ouvriers de profession déterminée ; enfin, des ouvrières, bûcherons et bûcheresses, des dévideuses, etc. toutes professions de l'industrie textile.

Si l'on pouvait y avoir un doute dans l'esprit de quiconque sur ces chiffres, le directeur de l'Office de placement est à la disposition de qui que ce soit pour lui fournir des avis favorables demandés avec des noms des personnes étrangères, les adresses et les noms des patrons chez lesquels elles sont occupées.

Ainsi qu'on le voit, les avis favorables ont été plus nombreux en novembre et décembre que pendant les autres mois de l'année, si on élimine les ouvriers des briqueteries.

Par contre, les avis favorables ont été refusés à un certain nombre d'ouvriers et ouvrières pour peignages de laine, à quelques manœuvres ou ouvriers des teintures-apprêts parce qu'il était facile de donner satisfaction aux industries avec la main-d'œuvre locale française ou belge, s'il avait convenu aux employeurs intéressés de vouloir utiliser l'industrie locale avant d'avoir recours aux étrangers, et ce, pour éviter les charges de chômage et de la misère.

Quant à établir une mise en demeure d'une organisation quelconque, le directeur fait simplement remarquer que l'Office a comme statut un règlement qui lui dicte sa conduite, avec, comme surveillance, la Commission paritaire, et dont un représentant et un membre de l'Office ont assuré l'exécution, le contrôle de l'impartialité de la gestion.

Or, jamais aucune réclamation contre cette gestion n'est parvenue ; le directeur peut donc croire que l'Office remplit le but pour lequel il a été créé. (Le bureau municipal est obligé de donner les articles 35 du Livre des Conditions de Travail).

Cela ne saurait en aucune manière imputer aux patrons l'obligation de se servir de l'Office. Ces derniers ont toujours le droit de continuer l'embauchage aux portes, moyen archaïque, inhumain et irrégulier. Procédé qui devrait depuis longtemps être abandonné, avoir disparu de nos mœurs. C'est d'ailleurs pour monseigneur le chômage qui a été créé les Offices.

Ce fut également le vœu de l'Association du Fonds roubaixien contre le Chômage involontaire (1912).

L'Association était d'avis que le placement des travailleurs en chômage devait être organisé suivant le type des bureaux paritaires. Elle demandait à la municipalité l'organisation d'un bureau paritaire instituant un régime inspiré des principes qui fonctionnent dans les bureaux d'Office municipal de placement.

Il est de toute bonne foi que l'Office ne peut être rendu responsable des écrits de personnalités politiques ou autres, les uns et les autres pouvant avoir sur ce sujet des vues ou des idées diamétralement opposées. Quelle que soit, d'ailleurs, la conduite de la municipalité en matière d'Office, les Offices sont indépendants, la municipalité n'assure exclusivement que le traitement du personnel, le local et l'entretien des services.

Le reste regarde la Commission paritaire composée de neuf patrons et neuf ouvriers de toutes industries et commerces.

Il est donc parfaitement injuste de critiquer (pour ne pas dire plus), un service que l'on ignore ou dont on n'a jamais utilisé les avantages si ce n'est pour lui demander une signature impossible parfois à donner, justement par ordre supérieur et par ordre de ladite Commission paritaire inspirant en cela des besoins des chômeurs locaux.

Le directeur tient à ajouter que les chômeurs qui sont inscrits aux registres sont, fort probablement de toutes les convictions. Il n'a pas à s'occuper d'eux, mais simplement à les considérer comme des citoyens dont la seule et unique ressource, travail, leur est momentanément supprimée, ce qui ne peut donner que des motifs de désespoir, et non de haine, surtout quand on s'occupe de leur encouragement ou un conseil, en attendant de pouvoir leur procurer l'emploi désiré.

En un mot, l'Office municipal ne s'occupe pas de convictions des uns ou des autres, il s'efforce simplement de mettre en rapport les chômeurs et les employeurs avec plus de célérité, conditions dans lesquelles l'effectif ou ne s'effectue pas dans les chômeurs.

Le Directeur de l'Office de Placement de Roubaix.

LES FETES DU PILE

Dans une réunion récente, l'ancien Comité des Fêtes du Pile s'est réuni à son siège, chez Elie Volpe, et a envisagé la réorganisation de ces fêtes.

Afin de pouvoir donner à ces fêtes plus d'éclat, il a été décidé d'en restreindre l'aire, qui sera désormais limitée en cercle compris entre la rue de Roubaix, à Beuvillers de Beilfort, le boulevard Desmarest, la Gare du Pile, la rue de Valenciennes, la rue Brème, la rue d'Anzin, la rue Victor Hugo, la rue Alfred de Musset, et le Boulevard de Strasbourg, jusqu'à la rue Pierre le Postol.

ARRALES DES A. S. VS LA RUE DU BOIS

Le nombre de l'Association sont pris de lieu d'habiter aux familles de leur ressort, le 10 janvier, à 8 heures, à la gare, à 8 heures et 15 minutes, à la gare, à 8 heures.

Un terrassier intoxiqué par le gaz

Des ouvriers de la Société Roubaixienne d'éclairage travaillent en ce moment à la réfection des conduites de gaz, place de la Fosse-aux-Chênes, et ont dû, pour cela, creuser une tranchée.

On sait que les travaux effectués dans les conditions, habituellement très pénibles pour l'ouvrier, sont rendus particulièrement dangereux par les émanations de gaz carbonique.

C'est ainsi que, hier matin, un ouvrier de la Société, M. Arthur Nollet, 25 ans, demeurant rue d'Ébeul, 25, à Tourcoing, a été victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie. Il était à l'ouvrage depuis un certain temps, au fond de la tranchée, lorsqu'il fut pris d'étourdissements qui le mirent bientôt dans l'impossibilité de continuer son travail.

Il a reçu les soins de M. le docteur Bernard, qui l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité. L'intoxication était heureusement pas aiguë et le manœuvre a pu quitter hier soir l'établissement.

AU REVEIL

On a des réveils triomphants. Après l'ablation de la veille : Teint reposé, fraîcheur vermeille ; C'est, du Congo, l'effet constant.

LE NOYE DU PONT MOREL

Nous avons relaté le mort, par noyade, survenu (tandis qu'il se baignait dans le canal de Roubaix, près du pont Morel. La victime, qui avait été transportée à la morgue de la Fraternité, sur l'ordre de M. Flament, commissaire de police du 2^e arrondissement, a pu être identifiée. C'est un nommé Henri Vandembrouck, âgé de 51 ans, charretier au service de M. Mullier, marchand de charbon. Il demeurait Grande-Rue, 187.

Le premier témoin de cet accident, M. Félicien Dessort, patron de la péniche « Sans Rancune », a déclaré que Vandembrouck a dû glisser sur le quai et tomber dans le vide, sans pouvoir, à cet endroit, se raccrocher à la rive.

La mort a dû être instantanée, provoquée sans doute par la congestion provoquée par l'immersion soudaine dans l'eau froide.

REVISION DES LISTES ELECTORALES POUR 1922

Les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales sont reçues, dès maintenant, à la Mairie de Roubaix, tous les jours de la semaine, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures et le dimanche de 9 heures à midi. Les listes seront inscrites au Bureau des Elections, rue Neuve, 2^e étage, guichet n. 9, munis des pièces suivantes :

1. Livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur nationalité ; 2. Certificat de domicile ou déclaration de leur résidence antérieure ; 3. Récépissé de changement de domicile ou pièce attestant que les demandeurs habitent Roubaix avant le 1^{er} octobre 1920. (Ces deux pièces doivent être accompagnées d'un certificat ne sont pas astreints à une résidence de 6 mois et peuvent se faire inscrire de suite).

Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de profession sont instamment priés d'en faire la déclaration dans le plus bref délai.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Jeudi 5 janvier, à huit heures et demie du soir, dans la grande amphithéâtre de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles sera donnée une conférence sur le Roumanie par M. Pfeiffer, chargé de missions, qui a beaucoup voyagé en Orient et dans l'Europe Centrale et qui connaît particulièrement la Roumanie par 7 ans de résidence.

M. Pfeiffer est très documenté au point de vue économique et il ne manquera pas, à ce titre d'intéresser vivement les membres de la Société. M. Pfeiffer est vice-président de la conférence Mont-Rocquella.

La causerie sera agrémentée de nombreuses projections. Au début de la réunion seront proclamés les résultats du concours qui a suivi le cours de géographie économique professé pendant les premiers mois de janvier 1920, par M. Hirsch, agrégé de l'Université et membre du Comité de la Société. Des médailles seront distribuées aux quatre lauréats de ce concours.

SERRURIERS

On demande ouvriers et demi-ouvriers, 26 bis, rue du Fresnoy, à ROUBAIX. 13.955.

THEATRE DE « LA PAIX »

Dimanche prochain 8 janvier, à 8 h. du soir, grande représentation de « La Joconde », le beau drame de Xavier de Maistre, de Molière.

On peut se procurer ses cachets à l'avance, chez Lefebvre, boulevard de Beilfort, 76 bis.

BIBLIOTHEQUE DU TEXTILE

Les lecteurs de la bibliothèque du Syndicat textile sont invités à se présenter dimanche prochain, au local de l'Institut syndical en régie, pour l'échange des cartes de bibliothèque.

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS

Ce soir, à 7 h. 30, répétition des chœurs qui seront chantés au prochain concert.

Etat-Civil

Naissances. — Emilie Gaillat, rue Franklin, 80. — Odette Penne, rue Fosse aux Chênes. — Henri Carrel, rue Léon Lard, 11. — Jules Loozeveld, rue Lannoy, 146. — André Delannoy, rue Saint-Louis, 81. — Geneviève Delsert, rue Tilleul, 189. — Thérèse Delmarie, rue Moulins, 60. — Georges Landerou, rue Delezanne, 7. — Françoise Landerou, rue Delezanne, 7. — Irène Orvane, rue Fontenoy, 162. — Raymond Duquesnoy, rue Pile, 140.

Publications. — Ivoon Dedecken, ratteleur, et Marie Borat, soigneuse. — Louis Virent, journaliste, et Adeline Breyart, ouvrière. — Emile Dupont, imprimeur, et Sophie Bouriez, ratteleur. — Marcel Lechandre, ajusteur, et Stéphanie Gossens, pignière. — Gilbert Rossignol, ajusteur, et Maria Loret, soigneuse. — Lucien Willems, coiffeur, et Silvia Huybreckel, confectionneuse. — François Coussart, journaliste, et Jeanne Dosterlinck, doublure. — Henri Tavernier, employé, et Fernande Bohm, confectionneuse. — Henri Carlier, charpentier, et Blanche Lebrun, servante. — Gaston Namur, coiffeur, et Lucienne Demeyere. — Léon Dubois, entrepreneur, et Louis Dupuy, sans profession. — Georges De Besscher, ratteleur, et Jeanne Willotte, soigneuse.

Décès. — Henri Vandembrouck, 51 ans, Grande-Rue, 191. — Morris-ns, 2.

TOURCOING

VOITURE CONTRE TRAMWAY

Hier, vers 17 heures 30, une voiture de place, conduite par M. M. W., demeurant rue Louis-Léoloir, a accroché, en passant à l'angle de la rue Carnot et de la rue Falderbe, face à la Banque de France, le tramway A-12, piloté par le walmann Lostel.

L'arrêt de la locomotrice a été endommagé. Une enquête est ouverte au ter arrondissement, par M. Vigne.

ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES

Exceptionnellement pour le mois de janvier le paiement des mandats n'aura pas lieu le 6 courant. Il se fera lundi prochain 9 janvier de 9 heures à 11 heures.

On demande un Annuaire des Téléphones

Nous avons été saisis d'une réclamation des abonnés au téléphone de Tourcoing qui se plaignent amèrement de n'avoir pas à leur disposition un Annuaire téléphonique mis à jour.

On a distribué récemment des Annuaire 1917, 18 et 20, avec des suppléments qui ne comportent d'ailleurs en ce qui concerne notre région, qu'un nombre infime d'abonnés. On dispose aussi d'un petit Annuaire bleu de l'arrondissement de Lille, édité par le commerce privé ; mais ce recueil est, lui-même, très incomplet.

Il est facile de saisir les inconvénients, nombreux qui résultent du retard apporté dans la publication d'un Annuaire officiel, mais aussi l'absence de renseignements. Le personnel des téléphones est ainsi constamment sollicité par des demandes inattendues et le rendement que l'on peut lui demander s'en trouve beaucoup diminué ; tout le monde sait qu'en matière de téléphone, un retard qui paraît, en lui-même, insignifiant, par répétition sur le service tout entier donne la bonne marche se trouve ainsi entravé.

Pour mettre fin à ce déplorable état de choses, les abonnés au téléphone de Tourcoing attendent, avec une impatience bien compréhensible, une édition officielle de l'Annuaire téléphonique. Ils demandent que cette édition soit complétée et mise à jour à la date du 25 août 1921. Le personnel pourra alors exiger l'appel au numéro ; le service se trouvera ainsi et le public y trouvera grand avantage.

L'Administration des P.T.T. ne peut se refuser à donner, dans le plus bref délai possible, satisfaction à ce vœu. Ce serait un beau cadeau de commencement d'année que l'Administration offrirait à ses abonnés. On ne peut cependant se désoler que les crédits manquent pour assurer, d'une façon régulière, la publication demandée ; nous ne voyons pas bien, toutefois, les raisons qui peuvent empêcher l'Administration de faire paraître une édition régionale de l'Annuaire. Du reste, la plupart des abonnés consentiraient à acquiescer à leurs frais, pour éviter les inconvénients de toutes sortes qui résultent des communications téléphoniques, ont une répercussion fâcheuse sur le marché des affaires.

SARDINES COGNAC

GARANTIES HUILE D'OLIVE PURE COMMENCEMENT D'INCENDIE

Vers 11 heures 30, hier matin, un feu de cheminée se déclara chez Mlle Montagne, courturière, rue de Boulogne, 26. Les pompiers appelés se rendirent sur les lieux, qui avaient été déjà atteints par les dégâts plus importants, couverts par la Compagnie d'Assurances « L'Aigle ».

PUPILLES DE LA NATION

Le paiement des subventions d'entretien aux pupilles de la Nation pour le 3^e trimestre de l'année, se fera dans la cour d'honneur de la Mairie de Tourcoing, le vendredi 6 janvier, de 9 h. à 11 h. pour le canton Sud de Tourcoing et le soir de 2 à 4 h. pour les cantons Nord et Nord-Est de Tourcoing. Se munir du justificatif.

THEATRE MUNICIPAL

Ce soir, à 8 heures, soirée de gala, avec le concours de Mlle Germaine Simon et de M. J. Paillet et Terval. Une seule et unique représentation de « Faust », grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, musique de Ch. Gounod. Au 7^e tableau, la nuit de Valpurgis, grand ballet. Par suite des traités passés avec les auteurs, la direction a l'honneur de prévenir le public qu'elle ne pourra pas donner une deuxième représentation du chef-d'œuvre de Gounod.

A LA FEDERATION AMICALE DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE

Groupes des Plats. — Il est rappelé que la réunion mensuelle qui devait avoir lieu aujourd'hui jeudi 5 janvier, est reportée au 2 février.

INSTITUT COLBERT

La rentrée des cours professionnels est fixée à aujourd'hui jeudi 5 janvier, aux heures habituelles.

POUR LES PAUVRES

Un anonyme a fait parvenir à M. Lambion, administrateur du Bureau de bienfaisance, une somme de 100 francs, pour les pauvres de Tourcoing.

VOIES URINAIRES

LABORATOIRE D'ANALYSES OUVERT DIMANCHE (de 12 h. à 2 h.)

AUX HALLES

Il a été vendu aux Halles, mercredi : 110 kilos de viande porc, 2.043 fr. ; 3 colis de 25 harengs saurs, à 3,75 la caisse ; 3 colis de 25 harengs saurs, de 1,50 à 2 fr. ; 600 camemberts, de 0,50 à 0,60 ; 900 mandarines, de 0,90 à 1,15 la caisse ; 700 tomates imitation Camembert, à 0,10 ; 86 kilos de beurre de 5 à 11 fr. le kilo ; 48 kilos fromage Hollande à 1 fr. 40 ; 48 kilos de dattes de 125 gr., à 0,70 ; 18 kilos de dattes à 2,40 ; 48 boîtes lait sucré à 1,40.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Marie-Thérèse Derynck, rue du Midi, 40. — Raymond Dumortier, rue du Midi, 40. — PUBLICATION. — Henri Vandewalle, ouvrier, et Zulma Nuttens, ménagère.

Publications. — Alexandre Dujardin, manœuvre, et Germaine Couploux, soigneuse. — Albert Wegmans, employé de commerce, et Marie Homans, étoupeuse de laine. — Charles Meunier, employé, et Lucienne Duquenois, employée. — Louis Demey, mécanicien et Augustine Crobbe, soigneuse. — René Desmarre, négociant, et Agnès Gouvroir, sans profession. — Maurice François, hypographe, et Lucienne Vandoppe, couturière. — Robert Debers, maçon et Marie Bonckaert, soigneuse. — Henri Veulleure, laiseur, et Gabrielle Dumortier, soigneuse. — Ivoon Dedecken, ratteleur, et Marie Breyart, ouvrière. — Léon Calvelaux, usager, et Pauline Wanin, cuisinière. — Emile Bieffer, condonier, et Stéphanie Matresse, sans profession. — Maximilien Delcroix, magistrat, et Marcelle Demain, institutrice. — Alfred Sierckx, tailleur, et Marie Farvacque, soigneuse.

Décès. — Clémentine De Kimphe, 67 ans, rue Fouchard, 81. — Sophie Hers, 88 ans, rue Tarnot, 19. — Jean Lallemand, 78 ans, rue Maréchal, 30.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

EN TRAVAILLANT.

— A la Calinière, Louis Cornille 44 ans, dégraisseur, en tombant, a été fait une contusion violente de la main droite, avec plaie de l'annulaire.

— Même usine, Marie Denef, 19 ans, soigneuse, a eu l'annulaire droit pris entre le rouleau de pression et l'ébénisterie de son métier. Il en est résulté une plaie par arrachement, avec plaie septique.

— A la fonderie Regnier, Etienne Delezois, contremaître, s'est foulé main gauche en tombant.

— A la fabrique de caisses Lenoir, Germaine Marecaux, 27 ans, scieur, a été blessé profondément entre le pouce et l'index droit, la tendon ayant été mis à nu ; 30 à 40 jours seront nécessaires pour la guérison.

— Aux établissements Leclercq-Dupire, Flavie Dhont, 17 ans, a été blessée à la main droite ; Zofé Pouvrier, tissandier, contusion du globe oculaire gauche par un coup de navette.

— Victor Gohals, 20 ans, tourneur, contusion du globe oculaire droit et du nez par un coup de marteau.

— Paul Desutter, 19 ans, mesureur, plaie contuse de l'index droit.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Jeudi 5 janvier 1922, les consultations auront lieu dans l'ordre ci-après : Ecole de filles du Touquet ; première séance, à 9 heures, pour les lettres A et B ; deuxième séance, à 10 heures, pour les lettres H à Z. Ecole de filles du Centre : première séance, à 14 h. 30, pour les lettres A à G ; deuxième séance, à 15 h. 30, pour les lettres H à Z.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Germaine Six, rue Paulin, 7. — Clotilde Lefebvre, Nouveau-Richès 18. — Marie Sourire, rue de Tourcoing, 163. — Denise Rigolle, rue de la Batterie, 105. — Moïse Rucy, rue de la Batterie, 105.

Décès. — Jean-Baptiste Walmaux, 72 ans, hameau de Besoulles, 36. — Denise Debout, 15 jours, rue de la Boutillerie, 118.

WASQUEHAL

ARRIVAGE DE BETAIL ALLEMANDE. — En vue d'un prochain arrivage de 24 chevaux et 60 vaches provenant d'Allemagne, les cultivateurs de la commune de Wasquehal sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à 10 heures, le samedi prochain, 7 janvier, à 5 heures, en vue de la répartition de ce bétail, dont la dépense pourra être imputée sur les dommages de guerre.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Occupé à la teinturerie Hannart frères, le foulonier Edouard Duthilleul, 59 ans, à Maroquin, 155, rue du Quatre, a reçu à la face dorsale de la main droite un éclat de verre provenant d'un guide intérieur de son métier. Il en est résulté des plaies par coupures de la face dorsale de la main droite qui nécessiteront un repos d'une quinzaine de jours.

HALLUIN

PUPILLES DE LA NATION. — Les titulaires d'allocations aux pupilles de la Nation sont informés que celles-ci sont payables à la perception d'Halluin, et sont invités à y rendre le plus tôt possible, et en tout cas avant le 10 janvier courant.

COURS DE SOLFEGE. — A l'occasion du Noël, les élèves du cours municipal de solfège avaient organisé mardi 3 janvier, une petite fête en l'honneur de leur dévoué professeur, M. P. Pâtyn.

Les élèves du cours avaient étudié quelques morceaux de musique qu'ils ont interprétés à merveille, sous la direction de leur collègue, M. Ch. Vanmeenen. Le piano était tenu par Mlle Vanquet. Mlle Yvonne Vees, au nom de tous les élèves, a présenté à M. Pâtyn les vœux et les souhaits pour l'année qui commence, et lui a remis en souvenir un magnifique cadeau.

M. Pâtyn, en termes émus, a remercié ses élèves ; il les a persuadés de l'attachement qu'il éprouve pour le cours de solfège et promet de continuer à lui prodigier toutes ses attentions. S'adressant ensuite à la symphonie de circonstance, il lui adressa quelques paroles de félicitations et d'encouragement. Il s'y intéressera tout particulièrement, en vue de la faire progresser.

La fête s'est terminée vers 21 heures, après que M. Pâtyn eût offert un vin d'honneur à tous les élèves.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira dimanche prochain, 8 janvier, à 9 heures précises. Ordre du jour : demandes de suris d'incorporation (avis) ; primes à la natalité ; vote d'un crédit pour modifications à faire aux bureaux de la mairie ; questions diverses ; demandes d'assistance.

PUPILLES DE LA NATION. — Les subventions aux pupilles sont payables à la perception d'Halluin, jusqu'au 15 janvier. Se présenter avec le certificat d'administration.

COMMISSAIRES REPARTITEURS. — Par arrêté préfectoral, sont nommés commissaires répartiteurs pour l'année 1922 : titulaires résidents, Desveugle Pierre, Vermeersch Henri, Desveugle Arthur ; titulaires non résidents, Destombes Alphonse et d'Halluin Alphonse, à Tourcoing ; suppléants résidents, Kesteloot Emile, Cau Desiré, Ducoumbert François ; suppléants non résidents, Catteau Henri à Roncq, Six Charles, à Halluin.

RESULTAT D'ADJUDICATION. — L'adjudication pour entretiens des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1922 et 1923, a eu lieu à la mairie, mardi 3 janvier, à 15 heures. M. Baudouin, entrepreneur à Tourcoing, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 1 pour cent.

STATISTIQUE DE L'ETAT CIVIL (ANNEE 1921). — 77 déclarations de naissances ont été reçues au cours de l'année 1921, 43 mariages ont été célébrés au 66 publications ; deux divorces ont été prononcés ; 46 décès et 7 morts-nés.

LILLE

L'odyssée d'un coiffeur bauvinois

IL A ETE ARRETE SUR PLAINTE DE DEUX COMMERÇANTS LILLOIS QUI AVAIT ESTIMES

A la suite de plaintes émanant de commerçants lillois, le service de la sûreté a procédé, mardi, à l'arrestation du sieur Emile Arnould, 24 ans, coiffeur, à Bauvin.

Arnould s'étant rendu chez M. S..., négociant en mercerie, y avait acheté pour 1.814 francs de marchandises.

Chez M. C..., marchand de toile, il avait réalisé également des acquisitions, dont le total se montait à 2.673 francs.

Aux deux négociants, Arnould déclara posséder un certain nombre de banques carvinoises et comme moyen de paiement, il les autorisa à tirer en son nom, chacun un chèque sur la dite banque, à une date qui fut fixée d'un commun accord.

Mais, ces traites ayant été protestées, les commerçants s'enquerrèrent et apprirent que le coiffeur n'avait jamais fait aucun dépôt dans la banque protestée. C'est alors qu'ils portèrent plainte contre les mains de M. Parry, chef de la sûreté, contre le sieur Arnould.

Celui-ci interrogé par le magistrat, déclara avoir revendu avec bénéfice, les marchandises acquises par lui, on sait de quelle façon. Il protesta de sa bonne foi et prétendit que son intention avait toujours été de dédommager ses fournisseurs bénévoles.

Ces derniers, mis au courant de ces faits, et sachant sans doute exactement à quel s'en tenir désormais sur la moralité de leur client, ont énergiquement maintenu leur plainte.

En conséquence, Arnould sera, ce matin, déferé au parquet et sans nul doute, écroué en la maison d'arrêt.

Le Coin des Accidents

ATTENTION A LA COURROIE

Dans la journée d'hier, Mme Angèle Desné, 38 ans, cardeuse, demeurant à Hellemmes, rue Falderbe, 71, travaillant à l'usine Barrois, rue de Lezard, à Lille, en se brossant le poil happé et tordu par la courroie de son métier.

La pauvre femme qui porte une fracture du radius a dû être admise à l'Hôpital Saint-Sauveur.

Pour hâter l'instruction des dossiers de dommages

UNE INTERVENTION DE SAINT-VEENANT

Notre ami Saint-Venant, député du Nord, signale au ministre des Réseaux les lenteurs apportées dans l'instruction des dossiers de dommages de guerre, soumis à l'examen de certains experts.

Tout en reconnaissant que les faits ne sont pas toujours de nature à laisser subsister plus longtemps de pareils errements. Ainsi, malgré la diligence du Bureau à la Commission nationale (Centre) de Lille, certains dossiers, déposés depuis près d'une année, attendent pour être solennellement examinés, sans que les conclusions de l'expert en soient jamais venues.

Vous êtes sollicité de prendre, d'appliquer un arrêté rendant l'emploi obligatoire du film ininflammable dans les cinématographes.

Or, contrairement à ce qui vous est avancé, aucun autre produit du film vierge dans le monde entier n'est actuellement en mesure de fournir le film ininflammable et cela en quantité suffisante pour répondre aux besoins immédiats de la consommation courante.

Contrairement à ce qui vous est indiqué, aucune importante maison de location de films n'a été mise en mesure de constituer en film ininflammable le stock strictement nécessaire à ses besoins commerciaux.

Contrairement à ce qui vous est affirmé, il serait impossible à l'industrie cinématographique française de procéder au remplacement de ce stock d'une valeur de plus de cent millions de francs, dans les délais inférieurs de trois années, à moins de ruiner ou de léser gravement toute une série de commerçants français qui ont engagé dans l'industrie du film des capitaux considérables sous le couvert des lois existantes.

<